



CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale



Enquête sur le métier d'IDEC en EHPAD _ 2013/2014

Le 13 janvier 2015

Centre de Gestion
Elesis 2



1, rue Pierre et Marie Curie
BP 417 - 22194 Plérin Cedex



Tél. 02 96 58 64 00
Site : www.cdg22.fr

Propos introductifs

- **Origines du projet**

- Un cadre légal de la fonction assez flou (*texte de référence : Loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales*)
- Une importante hétérogénéité des missions confiées à ces professionnels sur le département selon les retours de terrain

- **Objectifs**

- Réaliser un état des lieux autour de cette fonction à l'échelle du département
- Aboutir à des préconisations

- **Démarche globale**

- Mise en place d'un groupe de travail pour la réalisation du diagnostic, sur la base du volontariat (depuis fin 2013)
- Restitution des éléments le 13 janvier 2015
- Mise en place d'un groupe de réflexion pour l'élaboration de préconisations sur la base du diagnostic (1^{er} semestre 2015)

Étapes de la réalisation du diagnostic

- **Les différents temps observés dans le cadre du groupe de travail départemental :**
 - Élaboration d'un questionnaire
 - Mise en ligne de l'outil sur le site du Centre de Gestion 22
 - Dépouillement et analyse des données recueillies au cours de plusieurs séances de travail
 - Formalisation des éléments de diagnostic / de la photographie
 - Restitution aux élus, directeurs, IDEC des structures du département
- **Les membres du groupe de travail**
 - Des Directeurs (Anne-Claude Morin / Plouër-sur-Rance et Léone Ollivier/ Maël-Carhaix)
 - Des infirmiers coordinateurs (Brigitte Le Quillec/Maël-Carhaix, Caroline Brocher/Pleslin Trigavou, Stéphanie Rault/Plancoët, Claudie Tanguy/Laniscat)
 - Un coordonnateur de projet (Laëtitia Laugeau/CDG 22)

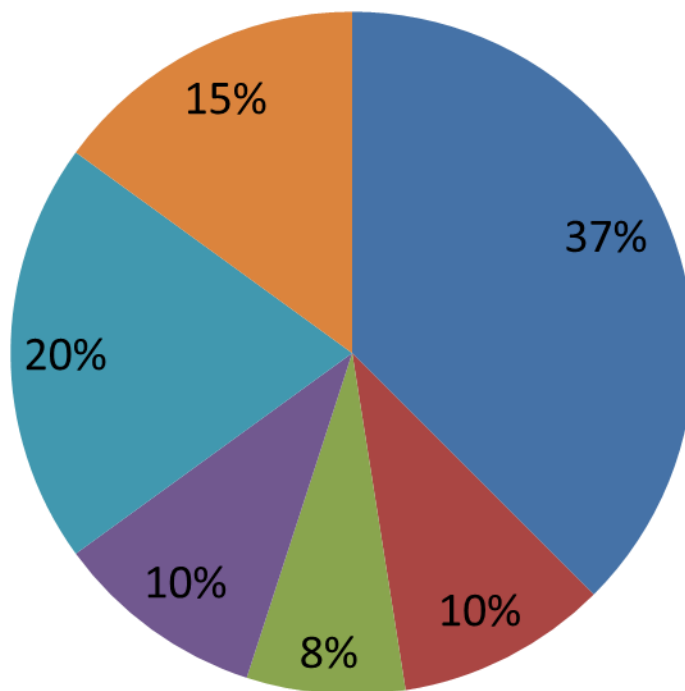


Présentation de l'échantillon

Profils des participants

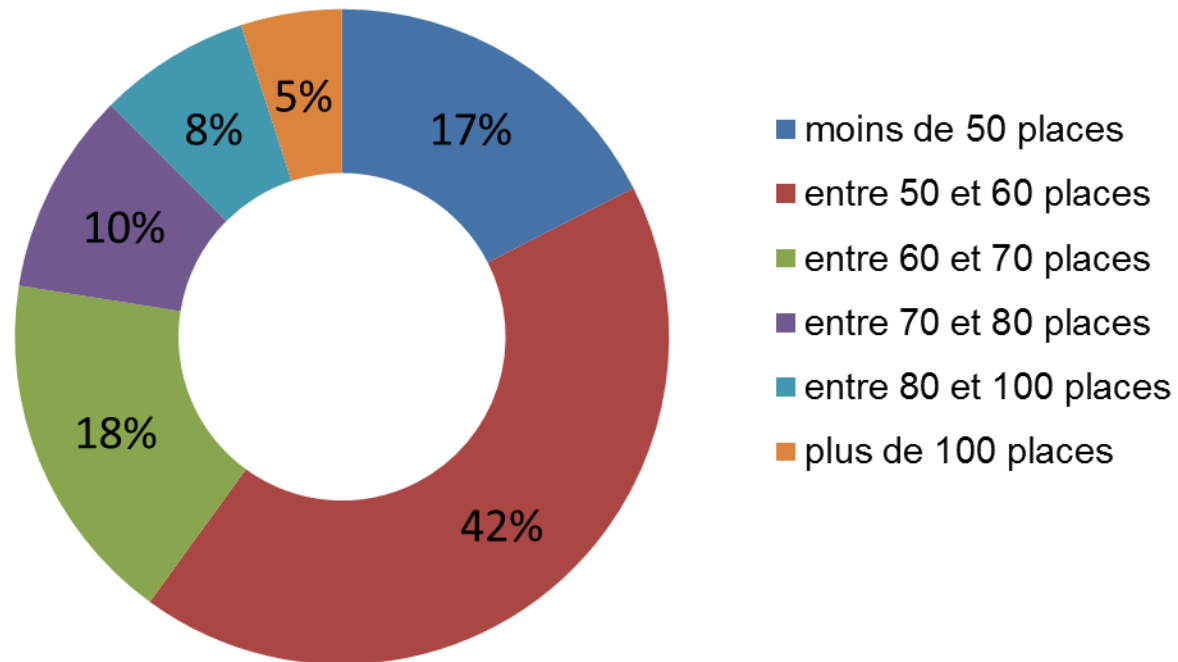
- **41 réponses au questionnaire** : 23 directeurs et 18 IDEC
- **Sexes** :
 - 82,6 % des directeurs ayant répondu sont des femmes (19/23)
 - 11,1 % des IDEC ayant répondu sont des hommes (2/18)
- **Âges** :
 - Les directeurs :
 - 56,5 % sont âgés de plus de 50 ans
 - 39 % sont âgés entre 30 et 50 ans
 - 1 directeur âgé de moins de 30 ans
 - Les IDEC
 - Les plus de 50 ans sont les moins nombreux : 4/18
 - 7 IDEC sont âgés entre 30 et 40 ans
 - 7 IDEC sont âgés entre 40 et 50 ans
 - Aucun IDEC de moins de 30 ans

Localisation géographique par Pays



- Pays de Dinan : 15/32
- Pays Centre Bretagne : 4/18
- Pays Centre Ouest Bretagne : 3/12
- Pays de Saint Brieuc : 4/30
- Pays de Guingamp : 8/22
- Pays du Trégor Goëlo 6/32

Capacités d'accueil des établissements 1/2



→ À noter

L'échantillon est représentatif de la capacité des établissements du 22

→ en novembre 2012, en moyenne, la capacité d'accueil des structures territoriales est de 60,7 places (données CG 22)

Capacités d'accueil des établissements 2/2

- La majorité des établissements qui ont un hébergement temporaire ont entre 2 et 3 places
- 5 /23 directeurs déclarent ne pas avoir d'hébergement temporaire
- La grande majorité des établissements n'a pas d'accueil de jour ni d'unité Alzheimer

Quelques chiffres...

- **Conventions et indicateurs**
 - La majorité des établissements ont signé leur première convention entre 2004 et 2007
 - Des retards dans les 2nds et 3èmes conventionnements après 2010
 - Ex : aucun conventionnement en 2011 (6 en 2006)
- **Le GMP**
 - La majorité des GMP se situe entre 600 et 700 (moyenne nationale : 691)
- **Le PATHOS**
 - La majorité des PATHOS se situe entre 150 et 175 (moyenne nationale : 190 / moyenne régionale : 180)

Eléments liés aux ressources humaines

- **Temps de travail annuel**
 - De 1519 heures à 1607 heures
 - 44% des établissements de l'échantillon sont à 1561 heures/an
- **Les équivalents temps plein**
 - De 20 à 87 ETP
- **8 directeurs déclarent ne pas avoir d'IDEC**
- **31% des établissements déclarent que le poste de médecin coordonnateur n'est pas pourvu**



Profils des IDEC et valorisation de la fonction

Profil des infirmiers coordinateurs

- **Diplômes**
 - Année d'obtention du DE : de 1978 à 2010
- **Ancienneté dans le poste d'IDEC**
 - La majorité des IDEC occupe cette fonction depuis 6 ou 7 ans : ce qui correspond à la signature de la 1^{ère} convention
 - Le delta de l'ancienneté s'étale de 1 à 10 ans
- **L'IDEC est il passé du statut de collègue à celui d'encadrant au sein de l'établissement ?**
 - 11 Directeurs ont répondu que non
 - 10 Directeurs ont répondu oui
 - 11 IDEC ont répondu non
 - 6 IDEC (soit 1/3 de l'échantillon) ont répondu oui

Profil des infirmiers coordinateurs

- **Formation**

- 70% des participants ont déclaré qu'ils ont / que leur IDEC a suivi une formation spécifique pour occuper ce poste
 - Dont 54% des formations effectuées auprès du CNFPT
- Les principaux thèmes de formation suivis :
 - AGGIR
 - PATHOS
 - Management d'équipe
 - Conduite de projet
 - Cadre légal
 - Gestion des conflits
- Les principaux besoins en formation exprimés :
 - Gestion des conflits et du stress
 - Management d'équipe
 - Gestion du temps / plannings
 - Conduite de projet

Valorisation de la fonction d'IDEC (1/3)

- **Le positionnement des IDEC**

- La majorité des Directeurs positionnent l'IDEC en N-1 dans l'organigramme alors que les IDEC ont répondu d'une façon plus mitigée
- 24% des participants déclarent un lien hiérarchique entre le médecin co. et l'IDEC
- 90% des participants ont répondu que l'IDEC est intégré à l'équipe de direction
 - Selon les participants, les élus le perçoivent comme tel à hauteur de 79% contre 86% s'agissant de la vision des agents
- 82% des participants disent que l'IDEC participe aux réunions de Direction
- Les IDEC ne participent pas aux réunions de CCAS/CIAS
- 79% des participants déclarent ne pas disposer de Document Unique de Délégations au sein de leur établissement

Valorisation de la fonction d'IDEC (2/3)

Quelques illustrations...

- **Selon les participants :**
 - Les IDEC et Directeurs se rencontrent quotidiennement à hauteur de 78%. Dans 85% des cas, ces temps sont informels
 - L'IDEC « remplace » le Directeur en son absence dans 53% des cas, de façon formelle pour 14%
 - Dans presque 100% des cas, les IDEC sont habilités à faire appel à des remplaçants si besoin

Valorisation de la fonction d'IDEC (3/3)

- **83% des participants ont répondu que l'IDEC était positionné sur un grade infirmier territorial de soins généraux**
- **7 personnes ont répondu que l'IDEC est positionné sur le grade de cadre de santé territorial** (dont 4 directeurs et 3 IDEC)
- **93% des IDEC bénéficient d'un RI spécifique**
 - 19% bénéficient de la prime d'encadrement
 - 10% bénéficient de la prime forfaitaire pour un travail dimanches et jours fériés ce qui signifie que ces personnes sont intégrées au roulement de soins les week-ends et jours fériés
- **Les astreintes**
 - la majorité des directeurs considère qu'il n'y a pas d'astreintes officielles
 - 5 personnes bénéficient d'astreintes rémunérées
 - Généralement, les astreintes non rémunérées sont récupérées



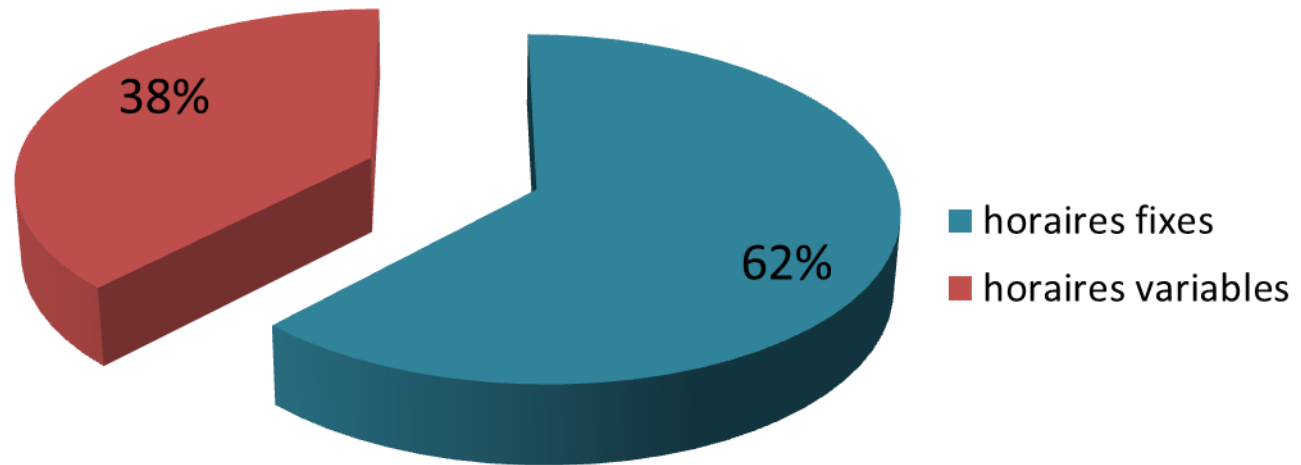
Conditions de travail des IDEC

Le temps de travail des IDEC au sein de l'établissement

- **Temps de travail total au sein de l'établissement**
 - 63% des directeurs déclarent que leur IDEC travaille à TC
 - 72% des IDEC déclarent travailler à TC
- **Temps prévu à la coordination par la convention**
 - 40% des participants déclarent que leur convention précise un temps de coordination à 100%
 - Cependant, 55% des établissements dédient entre 80% et 100% d'un ETP à la coordination
 - 83% des participants déclarent qu'un seul IDEC assure la fonction de coordinateur
 - 7% des participants déclarent que cette fonction est partagée
 - Alors que 70% des directeurs jugent ce temps suffisant, 50% des IDEC pensent le contraire car dans la pratique, ils sont appelés à renforcer l'équipe soignante (80% des cas)
 - 66 % des IDEC déclarent renforcer l'équipe soignante de façon régulière

Les horaires de travail des IDEC

- **Horaires affectés à la coordination**



- **Le remplacement des IDEC**

- Selon les directeurs : 26% des IDEC sont remplacés
- Selon les IDEC : 66% d'entre eux sont remplacés
- Seulement 17% des participants ont répondu que les remplacements sont formalisés

Les moyens matériels mis à disposition

- **Bureau dédié**
 - 79% des IDEC ont un bureau dédié à la coordination équipé d'une ligne téléphonique, d'un matériel informatique et d'un accès Internet.
- **Les logiciels utilisés**
 - 100% des IDEC déclarent utiliser un logiciel de soins
 - 33% des IDEC déclarent utiliser un logiciel pour bâtir le planning
 - 9 participants déclarent utiliser un logiciel d'évaluation interne

Panel des missions confiées aux IDEC dans les structures du département

Une participation active aux projets de l'établissement

- **73% à l'élaboration de la convention tripartite**
 - Les IDEC participent à hauteur de plus de 95% à l'évaluation des GIR des résidents et du PATHOS
- **82% à l'élaboration du projet d'établissement et à presque 100% de son suivi**
- **98% à l'élaboration du projet de soins et à 100% de son suivi**
- **100% à l'élaboration des projets personnalisés et à leur suivi**
- **70% selon les directeurs et 84% selon les IDEC à l'élaboration des conventions partenariales**
- **78% à l'élaboration du projet de formation et à 67% de son suivi**
- **100% aux évaluations internes/externes**
- **89% aux projets architecturaux de la structure**
- **60% aux réunions du Conseil de la Vie Sociale**
- **95% aux commissions d'admission**

L'élaboration et le suivi d'indicateurs

- **65% des directeurs déclarent que l'IDEC participe à l'élaboration du document unique des risques professionnels contre 78% des IDEC**
 - **57% des directeurs déclarent que l'IDEC participe à l'élaboration du rapport annuel d'activités contre 78% des IDEC**
 - **65% des directeurs déclarent que l'IDEC est informé du budget général contre 44% s'agissant des réponses des IDEC**
 - **91% des directeurs déclarent que l'IDEC est informé des dotations soins contre 66% s'agissant des réponses des IDEC**
- ➔ **Observation du groupe : décalage étonnant de la vision du directeur et de l'IDEC sur ces différents points**

L'encadrement des équipes (1/3)

- **Les missions d'animation**
 - Les IDEC animent régulièrement des réunions de services ainsi que des temps de transmissions
 - Dans 19% des cas, ils organisent des temps d'analyse de pratiques professionnelles
- **Les missions d'information et de formation des agents**
 - Parfois, les IDEC sont amenés à animer des temps d'information auprès des :
 - Résidents et/ou de leurs familles
 - Équipes (soin et/ou hors soins)
 - Intervenants extérieurs (ex : kiné, pharmacien, etc.)
 - 34% des IDEC animent des formations en interne

L'encadrement des équipes (2/3)

- **Le recrutement des agents**
 - Les IDEC participent à hauteur de 90% aux recrutements des agents du soin (IDE, AS, etc.)
 - Les IDEC participent à hauteur de 33% aux recrutements des agents « non soignants » (ex : ASH)
- **L'encadrement « officiel » (formalisé) des équipes**
 - Les IDEC encadrent les IDE dans 95% des cas
 - Les IDEC encadrent les AS/AMP dans 100% des cas
 - Les IDEC encadrent les agents ne relevant pas du soin dans 71% des cas
 - Dans 88% des cas, les IDEC sont chargés de l'accueil et du suivi des stagiaires

➔ Les IDEC participent aux entretiens annuels des agents à hauteur de 77%

L'encadrement des équipes (3/3)

- **L'élaboration des fiches de poste et de tâches**
 - Dans 83% des cas, les IDEC participent à l'élaboration de la fiche de poste
 - 95% des fiches de tâches des agents relevant du soin sont élaborées avec la participation des IDEC
- **L'élaboration des plannings**
 - Dans 69% des cas, l'IDEC élabore les plannings des IDE
 - Dans 74% des cas il élabore ceux des AS/AMP
 - Dans 46% des cas, il est chargé de l'élaboration des plannings des équipes non soignantes
- **La régulation des conflits**
 - Les IDEC sont amenés à réguler les conflits au sein des équipes soignantes dans 88% des cas contre 61% concernant les conflits intervenant au sein des autres équipes

➔ Un rôle de manager qui se renforce pour les IDEC

Participation à la démarche qualité (1/2)

L'IDEC participe à hauteur de :

- **65% à des visites à domicile avant l'entrée**
- **98% au suivi alimentaire des résidents en lien avec l'équipe de restauration**
- **46% à la gestion des produits d'incontinence**
- **97% à la gestion des dispositifs médicaux**
- **95% à l'application des Lois et réglementations en vigueur pour le soin (veille sanitaire)**

Participation à la démarche qualité (2/2)

- Dans 100% des cas, les IDEC participent à l'élaboration et au suivi des protocoles de soins
- Dans le cadre de la démarche « bientraitance », l'IDEC participe dans la grande majorité des situations, à :
 - La sécurité et la protection des résidents
 - Le respect de leurs droits
 - La gestion des situations à risque de maltraitance
 - La vigilance sur la survenance d'évènements indésirables

➔ L'IDEC au cœur de l'organisation du « prendre soin »

L'IDEC au cœur des relations avec les résidents et leurs familles

- **Les IDEC participent toujours à l'accueil des résidents**
- **Dans 80% des cas, l'IDEC est identifié comme « interlocuteur privilégié » auprès des familles**
- **Il remplit un rôle de « médiateur » auprès des familles dans 79% des cas**

Éléments de conclusion

- **Métier d'IDEC en EHPAD : un métier à part entière émergeant dans un cadre encore flou, nécessitant une formation spécifique règlementée et diplômante**
- **L'IDEC constitue le binôme du Directeur d'EHPAD, en particulier en termes de management**
- **Il occupe une fonction « pivot » au cœur du projet de l'établissement**

Pour aller plus loin...

- **Le blog des infirmières référentes / coordinatrices en établissement gérontologique**

<http://iderco.wordpress.com/about/>

- **Le site de l'ordre national des infirmiers :**

<http://www.ordre-infirmiers.fr/les-infirmiers/les-metiers-infirmiers/infirmier-coordonateur-en-ehpad.html>

- **Le site infirmiers.com**

<http://www.infirmiers.com/profession-infirmiere/competences-infirmiere/vers-unfederation-infirmieres-coordinatrices-ehpad.html>

- **Le site de l'association nationale des IDE référents en EHPAD**

<http://anire.free.fr/>



 **Le Centre de Gestion,
à la disposition des élus
et des territoires.**

Centre de Gestion
Eleusis 2



1, rue Pierre et Marie Curie
BP 417 - 22194 Plérin Cedex



Tél. 02 96 58 64 00
Site : www.cdg22.fr